

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 11 octobre à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 octobre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, François NOURRY, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS (P. Mme AOUED), Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE (Mme MÜLLER de SCHONGOR), Sophie BÖRNER (M. NOURRY).

Secrétaire de séance : Mme NAUDOT.

ALIENATION D'UN BIEN PORTANT MODIFICATION DE L'INVENTAIRE COMMUNAL – VENTE DU BATEAU « SWORD BEACH »

DEL20211011_04

Présents : 29

Pouvoirs : 3

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre :

Rapporteur : M. Jammet- VU en C° finances du 7/10/2021

La commune possède un bateau pneumatique semi-rigide de 5m60 de marque ZEPPELIN, modèle COMMAND 18V PRO, qui est homologué en 4^e catégorie pour le transport de 6 personnes et assorti du matériel et de tout l'équipement nécessaire à son usage dans cette catégorie, et notamment un moteur de marque Yamaha d'une puissance de 80 cv et une remorque de route de marque PAM, modèle B551M.

Acquis neuf avec son équipement pour un peu plus de 22 000€HT (26 700€TTC) en 2004, ce bateau est enregistré sous le nom « Sword Beach » et immatriculé CNC 31976. Sa garantie portait sur 10 ans (2 ans pour le moteur).

Depuis le transfert de la compétence de la surveillance des baignades à la communauté urbaine, la commune n'en a plus l'utilité et la conservation de ce matériel devient problématique, tant pour ce qui est de son stockage que de son entretien. En conséquence, la municipalité a décidé de son aliénation avant qu'il ne perde toute valeur marchande.

L'association OCEAN, qui gère l'école de voile de Ouistreham et aurait l'usage de cet équipement dans le cadre de ses activités, s'est proposée pour en faire l'acquisition pour un prix de vente fixé à 7000€.

Dans ces conditions, lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- ➔ DECIDE la cession en l'état à l'association OCEAN du bateau semi-rigide enregistré sous le nom « Sword Beach » et immatriculé CNC 31976, avec son matériel et les équipements associés, au prix de 7000€ payable en 2 fois ;
- ➔ ACTE de la sortie de ce bien du listing des biens mobiliers de la commune et de l'inventaire communal, qui conditionnent notamment l'obligation d'assurance et la responsabilité de la ville, à la date effective de la cession.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL



Affichée le
Certifiée exécutoire le